

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 28
Pouvoirs : 2
Votants : 30

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

N°2018-45

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le lundi 2 juillet à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 25 juin deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gerouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Villerd, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdeleine Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermont-Barière, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sybille Germond.

Suppléants présents : Liliane Baudet, Stéphane Malivert

Pouvoirs : Daniel Desbordes à Bruno Grancoing, Nathalie Marchadier à Joël Villerd

Secrétaire de séance : Cécile Guillaudeau

**Objet
Budget Annexe « Ordures Ménagères »
Admission en non-valeur.**

Monsieur le Président expose qu'un administré reste redevable des redevances ordures ménagères de l'exercice 2010 pour son compte personnel et professionnel, à hauteur de 248,45 €.

A ce jour, monsieur le Trésorier Principal de Rochechouart nous a informés qu'il n'était plus possible de poursuivre ce débiteur dans la mesure où la liquidation judiciaire de son activité professionnelle a été prononcée, et que cette procédure est close pour insuffisance d'actif.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- PROCÉDE à l'admission en non-valeur de la somme de 248,45 €,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2018, chapitre 65, article 6542.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 6 JUL. 2018



Christophe GEROUARD